

Saint-Régent, l'homme qui faillit tuer Bonaparte

Le 24 décembre 1800 à Paris, le Premier Consul, Napoléon Bonaparte, se rend à l'Opéra. Son épouse, Joséphine, est désireuse d'y écouter « La Création » de Joseph Haydn. Précédés (ou non, selon des témoins) d'une petite escorte montée de grenadiers consulaires, deux carrosses se mettent en branle. Le Premier consul occupe le premier, avec Berthier, Lannes et son aide de camp, Lauriston. Le cocher du jour, un dénommé César était, paraît-il, légèrement éméché. L'épouse, la belle-fille et la sœur de Bonaparte suivent dans la deuxième voiture.

Le cortège emprunte à vive allure la rue Saint-Nicaise, partiellement obstruée par une charrette à cheval et un tas de pierres. Soudain, une énorme explosion retentit, tuant sur le coup entre quatre et quinze personnes en blessant quantité d'autres, et dévastant les maisons avoisinantes.

Une fillette de 14 ans, Marianne Peusol, à qui on avait donné 20 sous pour garder la charrette et le cheval, figure parmi les morts : elle a les deux bras arrachés.

Le Premier Consul et sa famille, eux, s'en sortent indemnes : l'explosion survient trois secondes après le passage de leur cortège, ce qui leur permet d'échapper miraculeusement à l'attentat. Une opération inspirée par Georges Cadoudal, préparée et exécutée par des Chouans jusqu'au-boutistes : Joseph de Limoëlan, Pierre Robinault de St-Régent, Saint Hilaire, d'Assas et Carbon.

La « machine infernale » utilisée pour l'occasion était un tonneau rempli de poudre, de balles, de clous et de produits inflammables, relié à une mèche, chargé et dissimulé sur la charrette. C'est Saint-Régent qui a allumé la mèche.

Fouché, le tristement célèbre ministre de la Police, promet 12 000 francs à qui permettra de mettre la main sur l'un des suspects. Il fait aussi interroger tous les marchands et loueurs de chevaux de la capitale.

On retrouve le loueur, qui identifie son client : Jean-Joseph Carbon, « *veste bleue, barbe blonde et cicatrice au sourcil* », ancien Chouan qui a combattu dans le Maine. On retrouve aussi le tonnelier ayant reçu les instructions de ce dernier.

Carbon est arrêté, interrogé - euphémisme ? - Et livre le nom de ses complices : St Régent et Limoëlan. Ce dernier ne sera pas débusqué, il parviendra à gagner l'Amérique... où il se fera prêtre.

Le « général Pierrot », de Lanrelas, lui, sera appréhendé le 25 janvier 1801, puis emprisonné avec 18 autres prévenus, « coupables » d'avoir hébergé, nourri, eu un contact à un moment quelconque, à Paris, avec les deux principaux accusés. Beaucoup seront relaxés.

Lors de son procès, qui se déroule du 30 mars au 4 avril, Saint-Régent niera tout. Il se trouvait, dit-il, près des lieux de l'attentat alors qu'il « *se rendait au théâtre* ». Lui-même se présente comme ayant été une « *victime de l'explosion* ». Les témoins qui l'ont vu acheter des armes ou faire du repérage en haut de la rue Saint Nicaise, montre en main, ou encore tester une mèche d'amadou avec de la poudre « *mentent* ». On trouvera, en annexe, le détail de son interrogatoire par le président du tribunal (1).

Condamné à mort, tout comme Carbon, on lui signifie qu'il a trois jours pour se pourvoir en cassation.

Et il répond au président du tribunal : « *Je demande à être exécuté dans les vingt-quatre heures* ».

En fait, il sera guillotiné en Place de Grève le 20 avril. Georges Cadoudal niera par la suite être le commanditaire de l'attentat, rejetant la responsabilité de celui-ci sur St-Régent, à qui il aurait seulement demandé « *de débarrasser* » la France du premier Consul, peut-être par le biais d'un enlèvement...

(1)

Nous reproduisons ci-dessous une partie du (très long) compte-rendu d'audience du procès de Saint-Régent (orthographié Saint-Réjant par les huissiers de l'époque). Il y est fait mention de nombreuses personnes impliquées ou non dans l'attentat de la rue Saint-Nicaise, mais l'intérêt de ce texte est essentiellement de restituer la manière dont se déroulait un interrogatoire au tribunal pendant la période du Consulat, dans les années 1800, avec un souci du détail qui se retrouve encore de nos jours dans les prétoires. On notera enfin que Saint-Régent appliqua lors de son procès la ligne de défense toujours en vigueur chez les prévenus : n'avouez jamais !

Interrogatoire de « Saint-Réjant »

Le Président. Accusé Saint-Réjant, qu'avez-vous à répondre ?

Saint-Réjant. Est-ce sur ce que Carbon vient de dire ?

Le Président. Vous venez d'entendre ce qu'a dit Carbon. Il paraît que, depuis que la charrette et le cheval ont été conduits dans la remise, vous avez été dans cette remise, vous avez eu connaissance du cheval et de la charrette.

Saint-Réjant. Je n'ai eu aucune connaissance de cela.

Le Président. Cependant Carbon vous reconnaît, et dit que vous y avez été.

Saint-Réjant. Carbon fait un mensonge ; je n'ai jamais été dans la remise.

Le Président. Cependant il l'a toujours déclaré.

Saint-Réjant. Il a toujours menti.

Le Président à Carbon. Persistez-vous dans la déclaration que vous avez faite à cet égard, que Saint-Réjant a été une fois dans la remise, et que Saint-Réjant est venu du côté de la rue Montmartre, rue Neuve-Saint-Eustache, lorsque deux charretiers ont apporté un tonneau qui a été mis dans la charrette ?

Carbon. Oui, citoyen.

Le Président. Que Saint-Réjant était en blouse ce jour-là ?

Carbon. Oui, citoyen.

Le Président. Vous persistez dans cette déclaration ?

Carbon. Oui, citoyen.

Le Président à Saint-Réjant. Entendez-vous ?

Saint-Réjant. Je persiste dans le contraire ; je défie que personne puisse dire m'avoir vu avec une blouse et la prétendue charrette. On fera entendre les témoins ; je défie qu'aucun témoin puisse dire m'avoir vu dans la remise : on fera paraître la portière de la remise, on verra si elle me reconnaît ; si j'y avais été, elle me reconnaîtrait.

Le Président. Comme c'était la nuit, il est possible que le témoin ne vous reconnaisse pas ; Carbon dit vous reconnaître plus facilement.

Saint-Réjant. Carbon a dit qu'il y avait de la lumière ; vous avez vous-même dit que la femme avait regardé au travers de la porte dans la remise.

Le Président. C'est le premier jour.

Saint-Réjant. Je n'y ai jamais été le premier ni le second jour ; le second jour il a dit qu'il y avait de la lumière, la même chose.

Le Président. Non pas ; il a dit que c'est le premier jour qu'on a pris de la lumière, et il paraît qu'on a monté sur la charrette pour examiner ce qui était dedans.

Saint-Réjant. Je ne sais nullement ce qu'il a fait dans cette charrette ; je ne l'ai pas vu et n'en ai eu aucune connaissance.

Le Président. Le 3 nivôse, n'avez-vous vu ni Carbon ni Limoëlan ?

Saint-Réjant. Non.

Le Président. Cependant, vous voyiez habituellement Limoëlan.

Saint-Réjant. Il est vrai que Mme Leguilloux a dénoncé Limoëlan pour être venu chez moi quelquefois, ainsi que tous ceux de sa maison.

Le Président. Il y venait avant le 3 nivôse ?

Saint-Réjant. J'étais malade chez Mme Leguilloux.

Le Président. Avant le 3 nivôse ?

Saint-Réjant. Il n'est pas étonnant qu'ayant servi le même parti dans la même armée que moi, Limoëlan soit venu me voir quelquefois.

Le Président. Vous convenez que Limoëlan a été vous voir chez Leguilloux ?

Saint-Réjant. C'est Mme Leguilloux qui a dénoncé Limoëlan pour cela, ainsi que toute sa maison.

Le Président. Rappelez-vous si Limoëlan a été vous voir chez Leguilloux avant le 3 nivôse.

Saint-Réjant. J'étais malade plusieurs jours avant ; il n'est pas étonnant que M Limoëlan soit venu me voir chez M Leguilloux : j'étais malade plus d'un mois avant le 3 nivôse ; j'étais venu à Paris pour ma maladie.

Le Président. Depuis quel temps êtes-vous à Paris ?

Saint-Réjant. Depuis quatre mois et demi, cinq mois.

Le Président. Qu'êtes-vous venu faire à Paris ?

Saint-Réjant. Me faire guérir d'une maladie et me faire rayer de la liste des émigrés.

Le Président. Par quelle voiture êtes-vous venu à Paris ?

Saint-Réjant. Par la voiture d'Évreux.

Le Président. Pourquoi avez-vous dit d'abord à pied ?

Saint-Réjant. J'ai fait une partie de la route à pied et l'autre en voiture.

Le Président. Quelle était votre intention ?

Saint-Réjant. De me faire guérir d'une maladie très grave que j'avais, et aussitôt de faire des démarches pour me faire rayer de la liste des émigrés.

Le Président. Vous n'êtes pas venu par la voiture d'Évreux, puisque vous n'êtes pas inscrit ; les registres de la diligence le constatent.

Saint-Réjant. J'y suis venu.

Le Président. Où êtes-vous descendu ?

Saint-Réjant. Je ne puis dire le nom de l'auberge ni rien ; je ne connaissais pas assez Paris pour cela, surtout quand on est malade.

Le Président. À quel endroit êtes-vous descendu dans la route ?

Saint-Réjant. Je ne m'en rappelle pas du tout.

Le Président. Vous connaissez Georges ? *(Il s'agit du chef chouan Georges Cadoudal).*

Saint-Réjant. Je l'ai connu autrefois ; mais depuis dix mois je suis brouillé avec lui.

Le Président. On a trouvé chez la femme Leguilloux une lettre de Georges. N'avez-vous pas donné cinq louis et demi au courrier ?

Saint-Réjant. Non, citoyen.

Le Président. N'êtes-vous pas arrivé le 7 frimaire à Paris ?

Saint-Réjant. Je n'ai point écrit au général Georges depuis la cessation d'armes, je suis brouillé avec lui.

Le Président. Joyau ne vous a-t-il pas conduit chez la femme Leguilloux ?

Saint-Réjant. Non, citoyen.

Le Président. Quelle est la personne qui vous a procuré le logement ?

Saint-Réjant. Mme Leguilloux vous l'a dit.

Le Président. Je vous le demande, à vous.

Saint-Réjant. Quoi ?

Le Président. Je demande quelle personne vous a procuré le logement ?

Saint-Réjant. Mme Leguilloux a dit que c'était M. Joyau : je ne me rappelle pas si c'était M. Joyau ; ce qu'il y a de sûr, c'est que je reçus un billet qui me dit de me rendre chez Mme Leguilloux ; voilà tout.

Le Président. Avez-vous été envoyé à Paris par Georges ?

Saint-Réjant. Non.

Le Président. Il paraît que vous avez été envoyé par lui à la place d'un nommé Mercier ?

Saint-Réjant. Non.

Le Président. Le 9 frimaire, n'avez-vous pas acheté des armes ?

Saint-Réjant. Non, citoyen ; jamais je n'ai eu d'armes à Paris.

Le Président. N'avez-vous pas été les essayer au bois de Boulogne ?

Saint-Réjant. Non.

Le Président. Ne vous êtes-vous pas réuni avec Saint-Hilaire, Joyau, Limoëlan, Bourgeois, et plusieurs autres ?

Saint-Réjant. Il n'y a pas eu de réunion : comme j'étais malade, quelques-uns de ces individus sont venus me voir parce que j'étais incommodé ; voilà toute la réunion qu'il y a eu quelquefois.

Le Président. Vous donniez souvent à manger ?

Saint-Réjant. Je vous demande pardon ; je n'ai eu qu'une ou deux personnes à manger, encore c'était pour me tenir compagnie.

Le Président. Vous faisiez venir de chez le traiteur ?

Saint-Réjant. Oui, citoyen.

Le Président. Remarquez que vous n'aviez pas donné congé du logement que vous occupiez chez la femme Leguilloux ; et néanmoins, le 26 ou 27 Frimaire, au moment où la charrette et le cheval sont achetés, vous prenez la précaution de prendre un autre logement chez la veuve Jourdan, sans avoir donné congé de celui que vous occupiez chez la femme Leguilloux ; et vous ne couchez pas dans ce logement à l'instant même, vous n'y couchez que quelques jours après le 3 Nivôse.

Saint-Réjant. Étant incommodé, et l'air de la rue d'Aguesseau étant très pur, puisque ce logement était élevé au troisième, voilà la raison pourquoi j'ai pris cet appartement, où j'étais plus sainement que dans l'autre rue, renfermée et malsaine.

Le Président. À quelle personne avez-vous succédé dans ce logement ?

Saint-Réjant. Je n'en sais rien ; je ne me suis inquiété de personne.

Le Président. Vous avez succédé à un nommé Girod, que vous connaissiez, et qui était un anglais ?

Saint-Réjant. Je vous demande pardon ; je ne l'ai jamais vu.

Le Président. Le 2 Nivôse n'avez-vous pas fait acheter de l'amadou ?

Saint-Réjant. J'en ai fait acheter le 19 ou 20 Nivôse. Comme j'étais habitué de fumer à la mode de l'Amérique, c'est-à-dire, en cigares, j'ai fait arranger de l'amadou pour y mettre du tabac à fumer.

Le Président. Ce n'est pas avec de l'amadou qu'on fait cela.

Saint-Réjant. Pardonnez-moi.

Le Président. Vous avez été prévenu de l'arrestation de Carbon ?

Saint-Réjant. J'ai reçu un billet, à la vérité, qui n'était signé de personne.

Le Président. Vous connaissez l'écriture de Saint-Victor ?

Saint-Réjant. Je vous demande pardon.

Le Président. Pourquoi aurait-il été vous prévenir de l'arrestation de Carbon ?

Saint-Réjant. Je n'en connaissais pas les motifs ; jamais Saint-Victor ne m'avait écrit.

Le Président. Pourquoi vous êtes-vous fâché contre le porteur ?

Saint-Réjant. Saint-Victor et moi n'étions pas bien ensemble ; j'étais étonné qu'on dît ma demeure, parce que n'étant point en règle, je craignais qu'on ne sût ma demeure.

Le Président. Vous voyez qu'au contraire Saint-Victor voulait vous rendre un grand service ; il voulait vous prévenir de l'arrestation de Carbon.

Saint-Réjant. Je ne sais pourquoi ; cela ne me regardait nullement.

Le Président. Cependant cela vous regardait si bien, que vous n'avez plus couché chez la veuve Jourdan.

Saint-Réjant. En voici la raison : ayant été me chercher chez la veuve Jourdan, donc j'étais suspect ; et tout homme suspect, il est tout simple qu'il prenne des précautions pour n'être pas pris.

Le Commissaire du Gouvernement. C'est parce que vous pouviez penser que Carbon étant arrêté,

tous ceux qui avaient pris part au complot seraient connus.

Saint-Réjant. Ce n'est pas cette raison-là, puisque je n'ai eu aucune espèce de part à ce complot, et n'en avais aucune connaissance ; c'est parce que je n'étais pas en règle : je craignais d'être du nombre de ces derniers.

Le Président. À quelle heure êtes-vous arrivé chez la femme Leguilloux le 3 Nivôse au soir ?

Saint-Réjant. À huit heures et demie neuf heures.

Le Président. N'étiez-vous pas extrêmement malade ?

Saint-Réjant. Elle l'a déclaré ; vous le savez.

Le Président. Le 2 Nivôse vous avez fait acheter de l'amadou ; le 3 Nivôse vous avez fait une expérience ; vous avez mis de la poudre sur de l'amadou ; et vous avez dit à la fille Jourdan, qui sera entendue comme témoin, qu'il fallait que cette poudre prît dans deux secondes : vous avez même recommencé cette expérience trois fois de suite ; et comme elle n'a pas réussi, vous êtes sorti.

Saint-Réjant. La fille Jourdan en a imposé, si elle a dit cela ; c'est faux. J'ai dit : le bon amadou doit partir dans trois secondes.

Le Président. Vous avez mis de la poudre sur l'amadou.

Saint-Réjant. Je demande pardon ; pas de poudre.

Le Président. Vous soutenez que vous n'avez pas été à la remise rue de Paradis ?

Saint-Réjant. Je le soutiens.

Le Président. Que vous ne lui avez pas donné l'ordre d'acheter un autre tonneau, parce que celui acheté ne valait rien ; que vous n'avez pas mis de blouse ?

Saint-Réjant. Non, citoyen.

Le Président. Une blouse a été trouvée chez vous avec un petit baril de poudre.

Saint-Réjant. C'est un petit baril dans lequel il y avait une livre, une livre et demie de poudre. Plusieurs individus avaient apporté cette poudre ; cela n'est pas étonnant, parce qu'ils avaient un permis de port d'armes : quand on a des armes, il faut avoir de quoi les charger.

Le Président. Ils avaient un permis de port d'armes ?

Saint-Réjant. Du préfet de leur département.

Le Président. C'étaient Joyau et Saint-Hilaire ?

Saint-Réjant. Mme Leguilloux a dit que c'étaient eux.

Le Président. C'était de la poudre fabriquée en fraude ?

Saint-Réjant. Je n'ai pas eu la curiosité de la regarder.

Le Président. C'était de la poudre pour mettre dans la machine infernale ?

Saint-Réjant. Ils ne m'en ont jamais parlé. Je les crois incapables de tremper dans un pareil projet.

Le Président. Et la blouse ?

Saint-Réjant. J'ai demandé aux individus ce qu'ils voulaient faire de cette blouse.

Le Président. Qu'ont-ils dit ?

Saint-Réjant. Que c'était pour se masquer.

Le Président. Ce n'était pas au carnaval.

Saint-Réjant. On en parlait dès lors. Voilà leur réponse.

Le Président. Rendez compte aux citoyens jurés de votre conduite le 3 Nivôse.

Saint-Réjant. Ma conduite le 3 Nivôse ? Voudriez-vous bien me faire connaître les citoyens jurés ? Je n'ai pas l'honneur de les connaître.

Le Président. Ce sont les personnes qui sont devant vous.

Saint-Réjant. Vous dites le 3 Nivôse ? J'ai sorti de la maison où je demeurais, rue des Prouvaires, pour aller au théâtre des élèves, rue de Thionville. Là, j'entrai dans un café, qu'on appelle café de Foi ou Saint-Foix. J'entendis donc qu'on donnait une nouvelle pièce aux Français, actuellement le théâtre de la République. Je demandai à des individus si la chose était vraie ; ils me répondirent qu'elle était vraie, qu'on donnait une nouvelle pièce ; ils me donnèrent le nom : La création du Nouveau Monde. Je dis, je vais m'y rendre, parce que mon intention était d'aller au théâtre des Elèves. En attendant, je revins par la place du Carrousel, et me trouvai dans la rue de Malte, près d'une grille qui va droit au Palais-royal, où l'explosion se fit sentir. Je fus très maltraité, comme différentes autres personnes qui se trouvaient dans le voisinage. Et alors deux individus, dont je ne sais pas le nom, un militaire habillé en gendarme, et un autre particulier, me prirent par-dessous les bras, et demandèrent où je demeurais. Je dis que je demeurais près de la rue des Prouvaires ; ils me conduisirent près de la rue des Prouvaires, et me demandèrent si je voulais prendre quelque chose. Je dis, bien des remerciements ; et j'arrivai chez Mme Leguilloux. Voilà ce qui m'est arrivé le 3 Nivôse.

Le Président. Vous deviez aller à l'Opéra ?

Saint-Réjant. Au théâtre de la République.

Le Président. À quelle heure êtes-vous rentré chez la femme Leguilloux ?

Saint-Réjant. Environ sur les huit heures et demie, neuf heures.

Le Président. Avez-vous entendu l'explosion ?

Saint-Réjant. J'en ai été atteint, citoyen.

Le Président. Vous vous trouviez donc là par hasard ?

Saint-Réjant. Oui, par hasard ; car je ne m'y serais pas trouvé si je l'avais su.

Le Président. Il paraît que vous vous étiez chargé de mettre le feu. Les expériences que vous aviez faites le matin de l'amadou avec la poudre et les mèches qui devaient partir en deux secondes, tout indique que c'est vous qui avez mis le feu à la machine. Vous aviez même fait faire deux mèches ; et le lendemain vous n'en aviez plus qu'une.

Saint-Réjant. Oui, mais c'était pour fumer ; on fume très bien avec l'amadou en rouleau.

Le Président. Vous vous rappelez les lettres trouvées chez la femme Leguilloux ?

Saint-Réjant. Je n'ai aucune connaissance de ces lettres.

Le Président. Je vais vous les rappeler. En voici une signée Gédéon ; et Gédéon, c'est Georges.

Saint-Réjant. Je n'en ai jamais eu connaissance.

Le Président lit : « Mon cher Soyer... etc. » (cette lettre est relatée dans l'acte d'accusation.) il paraît que Georges ne savait pas quel avait été le résultat de la machine infernale ; qu'il était impatient d'en savoir des nouvelles, et qu'il avait écrit à cet effet : et aussi a-t-on trouvé dans la même chambre la réponse préparée à cette lettre-là ; la voici. Cette lettre était adressée à.... On saisit sous votre lit une lettre d'une écriture contrefaite, dans laquelle, après avoir parlé de la manière la plus vague d'objets de commerce, on rend un compte circonstancié de l'explosion du 3 Nivôse ; on explique les raisons pour lesquelles l'événement n'a pas répondu à l'attente de ses auteurs. Les expressions

annoncent des connaissances particulières de cet événement. Les voici : « L'individu qui devait exécuter le projet, privé des renseignements qu'on devait lui donner, ne fut averti de l'arrivée du Premier Consul que quand il le vit. Il n'était pas, comme on l'avait assuré, précédé d'une avant-garde. Cependant il se disposa à remplir son dessein. À ce moment, le cheval d'un grenadier le poussa rudement contre le mur, et le déranga ; il revint à la charge, et mit le feu de suite. La poudre ne se trouva pas aussi bonne qu'elle l'est ordinairement ; son effet fut de trois secondes, d'après le calcul, plus long qu'il devait l'être. Sans cela, le Premier Consul périssait inévitablement ». Il est certain que la personne qui a écrit cette lettre-là, a une connaissance parfaite de la chose. Cette lettre s'est trouvée chez vous, dans le domicile que vous occupiez.

Saint-Réjant. Il y avait un mois que je n'avais mis le pied dans cette chambre.

Le Président. Vous y avez couché le 3 Nivôse. Cette chambre renfermait les objets qui vous appartenaient.

Saint-Réjant. Je n'avais rien dans cette chambre ; je n'y étais pas entré depuis le 3 Nivôse. Je n'ai jamais vu cette lettre ; je défie qu'on puisse me le prouver.

Le Président. Qui vous a remis cette lettre ?

Saint-Réjant. Je l'ai entendue lire lorsqu'on m'a interrogé.

Le Président. Vous ne pouvez prétendre que la lettre du 29 décembre 1800 ne vous est point adressée, puisqu'elle commence par ces mots : « Mon cher Soyer ». Vous êtes entré chez la veuve Leguilloux sous le nom de Soyer ; vous aviez une fausse carte de sûreté sous ce nom-là.

Saint-Réjant. Ce n'est pas une raison. Tous les jours des ennemis peuvent adresser des lettres. Ce n'est point une raison. Ces lettres, qu'on prouve que je les ai eues.

Le Président. La preuve résulte de ce qu'elles se sont trouvées dans votre chambre.

Le Commissaire du Gouvernement. Le procès-verbal contient la preuve légale de l'endroit où elles ont été trouvées.

Saint-Réjant. Vous pouvez avoir des effets chez vous, et que vous ignoriez, surtout quand vous n'habitez pas cet endroit. La Citoyenne Leguilloux peut le dire.

Le Commissaire. Cela coïncide avec tout le reste.

Le Président. Quelles sont les personnes qui ont été vous voir le soir du 3 Nivôse ?

Saint-Réjant. Je ne m'en rappelle pas. Mme Leguilloux l'aura dit.

Le Président. J'interrogerai la femme Leguilloux à son tour ; répondez aux questions que je vous fais. Le soir vous vous êtes trouvé incommodé ; vous prétendiez que des tuiles vous étaient tombées sur la tête ; et aucune contusion extérieure n'a paru ?

Saint-Réjant. Ce qu'il y a de sûr, c'est que j'étais très incommodé, et fus frappé.

Un Juré. Comment était-il habillé ce jour-là ?

Saint-Réjant. J'avais un pantalon gris que j'ai sur moi, ce gilet noir, là, et une petite veste en carmagnole.

Le Président. Bourgeois est-il venu vous voir le 3 Nivôse au soir ?

Saint-Réjant. Je ne m'en rappelle pas.

Le Président. Il a couché dans votre chambre.

Saint-Réjant. Je sais bien ; mais comme j'étais très incommodé, je n'ai pas remarqué.

Le Président. Avez-vous déclaré à l'accusé Collin quelle était la cause de votre indisposition ?

Saint-Réjant. J'ai dit au Citoyen Collin que j'avais été par hasard dans la rue ; que j'avais été atteint comme beaucoup d'autres.

Le Président. Vous avez dit que vous aviez fait une chute.

Saint-Réjant. Je vous demande pardon.

Le Président. Vous n'avez pas dit que vous aviez été atteint ; vous avez dit seulement : je suis très malade ; soignez-moi.

Saint-Réjant. J'ai dit que j'étais très malade.

Le Président. Il était infiniment plus naturel de déclarer tout de suite que vous aviez été blessé.

Saint-Réjant. Oui ; mais premièrement il fallait me soigner.

Le Président. Vous ne l'avez pas déclaré à l'accusé Collin. L'accusé Collin a dit que vous ne lui aviez pas déclaré la cause de votre indisposition, et qu'il en avait été étonné, parce que, quelque temps après, il avait trouvé votre état tellement changé, que vous étiez sourd d'une oreille.

Saint-Réjant. J'ai toujours été incommodé de cette oreille-là ; le Citoyen Collin a pu s'en apercevoir.

Le Président. N'est-ce pas parce que vous avez mis le feu à la machine, et que vous n'avez pas eu le temps de vous sauver assez loin ?

Saint-Réjant. J'étais dans la rue de Malte ; j'y fus atteint par différentes choses : les ardoises tombaient de tous côtés ; mes oreilles s'en sentirent.

Le Président. L'explication de ceux qui ont vu manquer l'opération prouve bien que vous en aviez connaissance.

Saint-Réjant. Ce n'est pas moi qui ai écrit cette lettre, ni qui l'ai reçue ; je n'avais aucune connaissance de cela.

Le Président. Avez-vous dit à la femme Leguilloux quelle était la cause de votre indisposition ? Il était naturel de vous expliquer sur l'effet de l'explosion.

Saint-Réjant. Je me rappelle avoir dit devant elle, que c'était une espèce d'explosion.

Le Président. Puisque vous étiez rue de Malte, vous auriez dû savoir par les personnes de cet endroit, quelle était la cause, comment la chose s'était passée.

Saint-Réjant. J'ai dit que c'était une détonation terrible, et que je n'en connaissais pas la cause ; mais j'ai été atteint et suffoqué.

Le Président. Vous n'avez pas été atteint de tuiles ni d'ardoises.

Saint-Réjant. Je vous demande pardon.

Le Président. Les tuiles vous auraient fait une marque.

Saint-Réjant. La preuve de cela, c'est que, sans être blessé comme je l'étais, je n'aurais pas craché le sang.

Le Président. N'avez-vous pas été soigné ?

Saint-Réjant. Oui.

Le Président. N'a-t-on pas fait venir un confesseur ?

Saint-Réjant. Eh bien oui.

Le Président. Quel est ce confesseur ?

Saint-Réjant. Je n'en sais pas le nom.

Le Président. Qui a été chercher ce confesseur ?

Saint-Réjant. Je n'en sais rien.

Le Président. Vous savez bien que c'est Limoëlan.

Saint-Réjant. Je ne pourrais le dire ; je n'en sais rien.

Le Président. N'est-ce pas Bourgeois qui a été chercher Collin ?

Saint-Réjant. Je ne me le rappelle pas. Comme j'étais couché, je ne faisais pas attention aux personnes.

Le Président. Le lendemain, vous êtes-vous fait soigner, le 4 Nivôse ?

Saint-Réjant. Oui.

Le Président. N'y a-t-il pas eu une réunion avec Limoëlan et Saint-Hilaire, dans la maison de la veuve Jourdan ?

Saint-Réjant. Non.

Le Président. Il y en a eu une ; vous le savez.

Saint-Réjant. Ces messieurs sont venus me voir.

Le Président. N'a-t-on pas parlé de l'événement de la veille ?

Saint-Réjant. On en a parlé d'une manière vague.

Le Président. Non, mais d'une manière très précise. On a dit que si le Premier Consul l'avait manqué deux fois, il ne le manquerait pas la troisième. Le propos a été tenu ; la fille Jourdan le dépose.

Saint-Réjant. La fille Jourdan est une menteuse, si elle a dit cela ; certainement ces messieurs ne tinrent pas ce propos-là.

Le Président. Ce propos a été tenu le 4 ; et tout prouve que c'est chez la femme Leguilloux que vous vous rassemblez, et que vous avez pris les précautions nécessaires pour méditer votre projet.

Saint-Réjant. La femme Leguilloux peut dire qu'elle n'a vu ni poudre ni rien chez moi ; elle est trop honnête pour ne pas le dire.

Le Président. Carbon n'est-il pas venu vous apporter du vin chez la femme Leguilloux ?

Saint-Réjant. Carbon ?

Le Président. Oui.

Saint-Réjant. Il vient de vous le dire dans l'instant.

Le Président. Je vous le demande. Vous n'êtes pas d'accord sur tous les faits. A-t-il été vous porter du vin ?

Saint-Réjant. Oui.

Le Président. De la part de qui ?

Saint-Réjant. De la part de M Limoëlan.

Le Président. Limoëlan vous envoyait donc du vin ?

Saint-Réjant. Cela n'est pas étonnant. Ayant servi ensemble, il savait que j'étais incommodé ; il m'envoyait du vin pour me traiter.

Le Président. Quelles sont les personnes qui depuis le 3 Nivôse, vous ont apporté cinq cents francs chez la femme Jourdan ?

Saint-Réjant. Je ne les connaissais pas.

Le Président. Vous convenez donc que Limoëlan vous a envoyé cinq cents francs ?

Saint-Réjant. Il me les a prêtés.

Le Président. Vous ne savez pas quelles sont ces personnes ?

Saint-Réjant. Elles me les remirent de sa part seulement.

Le Président. N'avez-vous pas dit que c'étaient des ex-religieuses ?

Saint-Réjant. Non, je ne l'ai pas dit. Elles pouvaient avoir l'air de cela. Je ne l'ai pas dit du tout.

Le Président. Ce sont deux filles ?

Saint-Réjant. Je ne sais leur état, ni leur nom, ni rien.

Le Président. Est-ce l'accusée Duquesne ?

Saint-Réjant. Jamais je n'ai vu Mme Duquesne.

Le Président. La veuve Gouyon-Beaufort ?

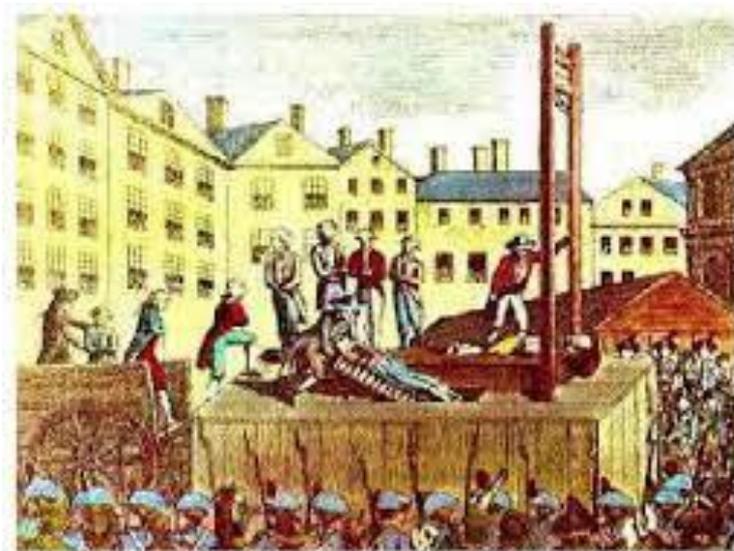
Saint-Réjant. Non.

Le Président. L'accusée De Cicé ?

Saint-Réjant. L'accusée De Cicé non plus.

Sources : mémoires de Fouché, mémoires d'Adolphe Thiers, Jean Lorédon, André Castelot, BnF.

Illustrations



L'exécution de Saint-Réjant, gravure anonyme



Explosion de la Rue Saint-Nicaise. Musées nationaux de l'Île d'Aix.



Croquis d'audience, procès de Saint-Régent : anonyme.